

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 12 juin 2018, 10h-12h

Présents : Jenny Andersson, Frédéric Audren, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Nicolas Cœurdacier, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Gilles Favarel-Garrigues, Martial Foucault, Florence Haegel, Marc Lazar, Christine Musselin, Étienne Nouguez, Marco Oberti, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Nicolas Sauger, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Astrid von Busekist, Manlio Cinalli, Philippe Coulangeon, Séverine Dussolier, Pierre François, Matthieu Fulla, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Frédéric Mion, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Jakob Vogel, Dina Waked.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

1/ Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 15 mai 2018

Le point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

2/ Discussion sur le recrutement à Sciences Po des docteurs de l'IEP de Paris

Christine Musselin rappelle que les textes portant sur le recrutement des docteurs de l'IEP de Paris manquent de clarté. L'objectif est d'établir, via le compte-rendu de cette séance, la position de Sciences Po. Une proposition transmise aux membres du Conseil s'efforce de tenir compte des éléments discutés lors du précédent Conseil : sur le principe, il n'est pas souhaitable de recruter à Sciences Po un docteur de l'IEP de Paris si cette personne n'a pas été en poste dans un autre établissement pendant au moins trois ans. Cependant, il est considéré que certains candidats faisant un post-doctorat à l'étranger, ou installés

dans des pays où il est difficile voire impossible d'obtenir un poste permanent, pourront postuler si la qualité de leur dossier est exceptionnelle.

Marc Lazar estime que cette position constitue un résumé fidèle des échanges tenus récemment lors de réunions du Conseil.

Alain Dieckhoff demande comment seront traitées les demandes de soutien déposées par des docteurs de l'IEP qui postulent au CNRS.

Christine Musselin préfère distinguer deux cas. Pour les recrutements où Sciences Po dispose d'une pleine autonomie (professeurs des universités, chercheurs enseignants FNSP), il sera déconseillé aux candidats ne remplissant pas les conditions énoncées ci-dessus de déposer une candidature, même s'ils en conservent pleinement le droit. Le président du comité de sélection rappellera alors les principes en vigueur au reste du comité, afin que ce dernier comprenne que la personne ne doit pas être auditionnée. Comme cela ne sera pas une règle formelle, il appartiendra à chaque comité et à chaque président de faire valoir cette règle, sauf s'il s'agit d'un candidat d'exception, et il faudra alors établir la qualité exceptionnelle du dossier, ce qui constitue une prérogative du comité de sélection

Pour les candidatures de type CNRS, la même position générale s'appliquera. Si un ancien docteur demande à être soutenu par une unité de Sciences Po, son dossier sera soumis au Conseil scientifique qui en évaluera le caractère exceptionnel avant que sa lettre de soutien ne soit rédigée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le texte sur le recrutement à Sciences Po des docteurs de l'IEP de Paris.

3/ Présentation de la note mise à jour sur les mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes de la faculté permanente

Christine Musselin présente la version mise à jour de la note, en particulier la deuxième partie, consacrée aux actions proposées, qui comporte de nouvelles propositions. Le point 2.2 a été ajouté. Il propose que les argumentaires, présentés dans le cadre du Conseil scientifique pour justifier le classement d'un comité de sélection, comportent plus de détails, comme le nombre total de candidatures reçues, le nombre de candidats auditionnés, avec dans les deux cas le détail par sexe, et une justification à l'oral du classement final aussi bien pour ceux qui y figurent que pour ceux qui n'y figurent pas (auditionnés, mais absents du classement), notamment lorsqu'il n'y a aucune femme classée ou qu'une femme n'est pas en première position. Ces détails ne figureront cependant pas dans le compte-rendu du Conseil, s'agissant d'informations portant sur des personnes.

Le point 2.4 a été légèrement remanié, sans modification de fond. Un nouveau point, 2.6, prévoit que la direction scientifique fera chaque année un calcul au 31 décembre de l'état de la répartition femmes-hommes des académiques dans chaque laboratoire et département. Ces éléments seront ensuite communiqués, de même qu'une liste des recrutements dans l'unité et le département sur les cinq dernières années, à tous les comités de sélection pour leur rappeler les déséquilibres existants. Une autre nouvelle mesure (point 2.7) propose des formations (prise de parole, gestion de carrière, préparation à la prise de poste à responsabilité) qui seront ouvertes aux hommes comme

aux femmes, mais le plan de formation mettra l'accent sur les femmes, en veillant à ne pas surcharger les emplois du temps.

En annexe, la nouvelle version de la note modifie les recommandations lors des entretiens : aborder les mêmes sujets avec les candidats comme avec les candidates, et éviter de poser certaines questions.

Marc Lazar estime que, comme pour le point précédent, la note intègre les remarques et suggestions émises lors des séances précédentes du Conseil.

Christine Musselin mentionne une proposition de Mirna Safi sur la mise en place de dispositifs spécifiques pour encourager les femmes à déposer des ERC ou d'autres types de projet. Elle appelle les membres du Conseil à lui faire remonter leurs idées sur ce point. Elle fait également état d'une suggestion de Cornelia Woll portant sur les comités de sélection de chercheurs enseignants FNSP, pour mettre en place un référent femme qui assiste aux délibérations et qui veille à ce que les questions de genre soient bien prises en compte.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la note mise à jour sur les mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes de la faculté permanente.

4/ Discussion sur le questionnaire relatif aux risques éthiques de la recherche

Christine Musselin présente un projet de questionnaire, établi à la suite des discussions lors des dernières réunions du Conseil, et précise que le sujet continuera à être discuté dans les prochaines réunions. Lors de la réunion de mai, le Conseil avait voté la mise en place d'un comité de déontologie de la recherche, destiné à répondre aux exigences de certains financeurs en matière de déontologie. Plusieurs questions avaient été posées sur les éléments de déontologie dont il fallait tenir compte et auxquels il fallait veiller. Il a alors été suggéré de mettre à disposition de toute la communauté scientifique un questionnaire pour déterminer si un projet de recherche ou une méthode employée sont susceptibles de poser des problèmes de déontologie.

Un vadémécum est également en cours de préparation pour donner des exemples concrets de réponses à ces problèmes de déontologie, avec l'ambition de ne pas poser de restrictions inutiles à la recherche. Il devrait être présenté à la réunion du 3 juillet. Le questionnaire, dans son état actuel, permet déjà de détecter les problèmes et de voir les mesures qui peuvent être prises. Le vadémécum y rajoutera des réponses concrètes.

6/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2018

Marc Lazar demande aux différents départements d'intervenir par ordre alphabétique.

Sébastien Pimont fait état d'un poste ATER à mi-temps ouvert à candidature à l'école de droit. Il y a eu six candidatures, cinq internes et une externe. Le comité a finalement classé quatre personnes pour ce poste. Le candidat classé premier, Alberto Rinaldi, est en quatrième année de thèse à Sciences Po sous la supervision de Mikhaïl Xifaras et d'Emmanuelle Tourme-Jouannet., la soutenance étant prévue pour 2019. Le candidat

classé deuxième, Aurélien Bouayad, est également doctorant en quatrième année à Sciences Po.

Nicolas Cœurducier fait état de sept postes à mi-temps proposés par le département d'économie. Ces postes ont suscité 68 candidatures. Sur les 60 candidatures externes, 11 ont été jugées intéressantes et 49 non pertinentes. Il y a eu huit candidatures internes. Elles ont toutes été acceptées, mais un de ces huit candidats s'est désisté. Conformément à la politique du département d'utiliser les postes d'ATER pour donner une quatrième année pour permettre aux personnes d'aller sur le job market, les sept postes ont été attribués aux sept candidats internes du département. Les onze très bonnes candidatures externes ont été classées pour former une liste complémentaire en cas d'autres désistements.

Sabine Dullin, pour le département d'histoire, recense 65 candidatures pour trois postes à mi-temps, plus un autre pour l'école doctorale. Le classement général a retenu deux candidats internes, Ines Mosgalik et Thomas Mainault, en quatrième et en cinquième année de thèse, qui ont chacun accepté leur poste, et deux candidats externes. Sur les candidatures externes, suite au désistement d'une candidate venant de l'EPHE, les deux postes ont été attribués à Sarah Legrandjacques, une doctorante venant de l'ENS, en thèse à Paris I, et à Ekaterina Mityurova, une étudiante de l'Institut universitaire européen de Florence. Le choix reflète une volonté de mélanger un profil français classique et un profil plus international. Sabine Dullin précise que le département d'histoire a reçu beaucoup de très bons dossiers. Le département a fait le choix de privilégier les candidats en 4^{ème} ou en 5^{ème} année de thèse, qui terminaient leur contrat doctoral, plutôt que des dossiers de post-doctorants.

Frédéric Ramel, pour le département de science politique, mentionne deux postes à mi-temps, avec un profil science politique générale pour le premier et relations internationales pour le second. Ces deux postes ont chacun débouché sur une cinquantaine de candidatures. Il y a eu audition de quatre candidats en science politique générale et de cinq pour les relations internationales. Le département a choisi pour les deux postes une candidature externe : en science politique générale, Youssef El Chazli, un doctorant en cotutelle aux universités de Lausanne et de Paris-I, et en relations internationales, Amélie Zima, une candidate qui a déjà soutenu sa thèse en 2015 à Paris-Nanterre. Il y aura aussi un poste ATER pour des candidats internes, mais les auditions n'ont pas encore eu lieu.

Marta Dominguez indique que le département de sociologie proposait six postes à mi-temps et a reçu 110 dossiers. Un classement a retenu dix candidatures. Les six premiers ont déjà exprimé leur intention d'accepter le poste : il y a quatre femmes et deux hommes ainsi que trois candidatures internes et trois candidatures externes. Le classement a placé dans l'ordre Eliza Benites, doctorante en cotutelle aux universités de Paris-III et d'Arizona, Théo Bourgeron, un doctorant en cotutelle aux universités d'Édimbourg et de Paris-Nanterre, Alizée Delpierre et Marine Haddad, deux doctorantes en quatrième année à Sciences Po, Mathilde Provansal, doctorante à Paris-I, et Alexis Aulagnier, doctorant en quatrième année à Sciences Po. Les six candidats ont été sélectionnés sur dossier, le département a examiné les profils de sociologie généraliste, l'expérience d'enseignement, l'équilibre général du projet (participation à des projets de recherche, activités, conférences, etc.), les publications. Il y a eu beaucoup d'excellents dossiers, ce qui a rendu la sélection très difficile.

Marc Lazar constate que deux disciplines recrutent en interne : le droit (avec un seul poste) et l'économie. La sociologie, la science politique et l'histoire se sont orientées vers un mélange entre interne et externe.

Étienne Nouguez rajoute que le département de sociologie a tenu compte des 1 200 € nets mensuels que représente un poste d'ATER à mi-temps et l'a envisagé comme une prolongation des contrats doctoraux ou une solution de rechange à une vacation. Le département a considéré que le support d'un poste d'ATER à mi-temps était moins adapté à des candidats ayant déjà soutenu leur thèse, même si certains présentaient d'excellents dossiers.

Marc Lazar rappelle que les différents départements ou centres sont libres de proposer des postes d'ATER à mi-temps ou à temps plein, avec des choix faits selon des critères aussi bien scientifiques qu'humains, vu le nombre de candidatures dans certains cas.

Jean-Marc Robin déclare que la sélection des ATER pour le département d'économie s'est faite sur la seule base de la qualité des dossiers. Le département a déjà recruté par le passé des candidats externes, et ces ATER ont alors droit au même soutien que ceux venant de Sciences Po. La question du financement de la quatrième année de thèse y est aussi devenue, comme dans les autres départements ou dans les universités, un enjeu crucial. La situation de cette année avec sept postes à mi-temps est également exceptionnelle. Normalement, le département propose deux postes d'ATER à mi-temps, plus un poste à mi-temps pour l'École doctorale. Cette année, il y a eu en plus deux postes de professeurs concernés par une mutation qui ont été utilisés pour financer des postes d'ATER et répondre à la très forte demande d'enseignement, en particulier dans les campus.

7/ Information sur le recrutement à l'OFCE d'une chargée d'études au département analyses et prévisions, Magali Davin

Christine Musselin explique pourquoi ce recrutement fait l'objet d'une informatio. Les procédures de recrutement des chargés d'études à l'OFCE sont spécifiques à cette unité ; en outre, il n'y a pas eu de recrutement à l'OFCE ces dernières années. Bien que ce recrutement ne soit pas soumis à un avis du Conseil scientifique, Christine Musselin et Xavier Ragot ont souhaité qu'une présentation de cette nouvelle collègue soit faite en CS.

Xavier Ragot confirme que le statut, les processus et le budget de l'OFCE sont quelque peu particuliers, même s'il y a une volonté conjointe de convergence entre l'OFCE Sciences Po. L'OFCE compte 35 économistes ainsi que dix chercheurs affiliés et quatre chercheurs associés, au sein de trois départements. L'Observatoire couvre un ensemble de types de métiers assez différent de ceux de Science Po, allant du plus appliqué – la prévision – au plus académique – chargé d'études. Le poste qui était ici ouvert est un poste de prévisionniste. Comme il y avait aussi à l'œuvre la volonté de converger les statuts au sein de l'OFCE, il a été décidé de prendre un profil de docteur qui soit aussi capable de faire de la recherche et de publier. Trois candidates ont été auditionnées. Il s'agissait de trois femmes, car elles avaient les meilleurs profils dans l'ensemble, et il y avait aussi une volonté de diversifier le métier de prévisionniste, souvent très masculin. Le statut de prévisionniste présente quelques particularités. Les recrutements à l'OFCE viennent de la Banque de France, des banques classiques, des fonds, ou l'OCDE, ce qui est une trajectoire un peu différente d'une trajectoire strictement académique.

Il présente Magali Dauvin, docteure à l'Université de Paris-Nanterre. Elle compte déjà quatre publications, dont deux publications dans des revues référencées comme de bon niveau. À l'OFCE, elle sera amenée à travailler sur un pays particulier, probablement le Royaume-Uni ou l'Italie.

8/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un·e professeur·e des universités en sociologie, profil Études des populations

Marco Oberti rappelle qu'il s'agit pour ce poste de professeur des universités en sociologie de trouver quelqu'un au carrefour de la sociologie et de la démographie, d'où l'intitulé originel en anglais de « *population studies* » destiné à éviter les ambiguïtés de la formulation française « socio-démographie ». Le département recherche une personne qui travaille sur les thèmes classiques de la démographie (natalité, fécondité, flux migratoires, etc.). Le président du jury sera Ettore Recchi (Observatoire sociologique du changement), qui s'est chargé de constituer le jury. Outre Ettore Recchi, les membres internes seront Pierre François, Colin Hay et Mirna Safi.

Les quatre membres externes sont : Laura Bernardi, professeure ordinaire à l'Université de Lausanne, qui travaille en sociologie-démographie ; Gustavo De Santis, professeur ordinaire à l'Université de Florence, qui se situe à l'articulation entre démographie et statistiques ; François Héran, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, spécialiste des questions migratoires ; Helga de Valk, professeure à l'Université de Groningue et qui travaille également à l'Institut national de démographie néerlandais. Ce comité rassemble à la fois des sociologues et des démographes, ces derniers en dialogue très serré avec la sociologie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un·e professeur·e des universités en sociologie, profil Études des populations.

9/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne du printemps 2018

Marc Lazar rappelle que les demandes de congés sabbatiques, qui seront présentées ici dans l'ordre alphabétique et en l'absence de la personne concernée, consistent en une lettre de motivation et un projet de recherche.

Sébastien Pimont présente la demande de Frédéric Audren portant sur l'année universitaire 2018-2019. Elle est motivée par la réalisation d'une mission de longue durée qui a reçu l'assentiment du CNRS et qui consiste en un séjour à l'Université libre de Bruxelles afin d'étudier les singularités de l'École de Bruxelles, une école particulière en droit. Directeur de recherche au CNRS, Frédéric Audren a rejoint Sciences Po en 2010 et a assuré pendant 3 ans la direction scientifique de l'École de droit. Pendant son congé sabbatique, ses enseignements pourront être assurés en master, et son cours au Collège universitaire sera suspendu pour une année. Le renouvellement de la direction scientifique de l'École de droit est par ailleurs en cours. Pour toutes ces raisons, le directeur du département a rendu un avis très favorable à la demande.

Florence Haegel précise que Frédéric Audren est formellement membre du Centre d'études européennes et de politique comparée. Elle a à ce titre donné un avis favorable à sa demande.

Étienne Nouguez demande si Frédéric Audren pourra bénéficier de la prime durant son congé sabbatique, vu qu'il est directeur de recherche au CNRS.

Christine Musselin indique que les enseignants dépendant du CNRS ou de la FNSP et bénéficiant de la prime ont droit aux mêmes congés sabbatiques que les professeurs des universités, vu qu'ils ont le même service d'enseignement. Comme Frédéric Audren est en poste à Sciences Po depuis plus de sept ans, il peut demander un congé d'une année, avec l'accord du CNRS et de Sciences Po.

Marc Lazar souhaite des précisions concernant les cours que Frédéric Audren assurait.

Étienne Nouguez explique qu'un vacataire a été recruté pour assurer un de ses cours en master. Les autres cours en master seront pris en charge par la faculté permanente. Son cours au Collège universitaire, qui est électif, sera suspendu pendant le congé.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le congé sabbatique universitaire d'une année de Frédéric Audren.

Départ de Marco Oberti et retour de Frédéric Audren à 10 h 46.

Marta Dominguez présente la demande de Marco Oberti, recruté à Sciences Po en 1998,. Sa demande porte sur l'année universitaire 2019-2020 au cours duquel il projette l'écriture d'un livre de synthèse sur ses recherches en sociologie urbaine et en sociologie de l'éducation. Après ses recherches sur le terrain en France, le congé sabbatique lui permettra aussi d'approfondir la dimension comparative avec d'autres pays.

Pendant son congé sabbatique, le cours d'introduction à la sociologie, qui est un cours de sociologie générale, pourrait être pris en charge par n'importe quel collègue. Quant au cours de sociologie urbaine en master, plusieurs collègues seraient en mesure d'assurer la relève. Il s'agit de plus d'un cours électif, ce qui permet aussi de proposer un cours différent.

Marc Lazar souhaite savoir comment seraient gérés les rapports avec les doctorants de Marco Oberti pendant son congé sabbatique.

Marta Dominguez indique que ce point n'est pas précisé dans sa lettre de demande. Elle considère cependant que ce suivi ne devrait pas être problématique.

Les membres du Conseil scientifique donnent un avis positif à l'unanimité des suffrages exprimés le congé sabbatique d'une année de Marco Oberti.

Départ de Jean-Marc Robin et retour de Marco Oberti à 10 h 51.

Guillaume Plantin présente la demande de Jean-Marc Robin portant sur le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2018-2019. M. Robin termine son mandat en tant que directeur du département d'économie en décembre 2018. Il s'est énormément investi dans le département au cours des cinq dernières années, et le congé sabbatique lui permettrait d'honorer les multiples invitations qu'il a reçues aux États-Unis et qu'il avait été contraint de refuser ou repousser, mais aussi de renouer des contacts scientifiques avec des chercheurs américains de différentes grandes universités américaines. Il sera en mesure d'assurer son cours du 1^{er} semestre de l'année académique, et il faudra trouver un

remplacement pour son cours d'économétrie au 2^{ème} semestre, un point qui ne devrait pas poser de problème.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le congé sabbatique d'une année de Jean-Marc Robin.

Retour de Jean-Marc Robin à 10 h 54.

5/ Avis sur le recrutement d'un-e Assistant Professor en tenure track en histoire, profil Histoire du numérique

Marc Lazar, qui présente ce point à la place de Paul-André Rosental, indique qu'il n'était pas membre du comité, mais a assisté aux auditions et aux échanges qui ont eu lieu à cette occasion. Le comité a finalement établi une liste classant trois des quatre candidats auditionnés : d'abord Émilien Ruiz, puis Viera Rebolledo-Dhuin et Julien Caranton. Marc Lazar détaille le profil de chaque candidat classé.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le classement proposé pour le recrutement d'un-e Assistant Professor en tenure track en histoire, profil Histoire du numérique.

10/ Questions diverses

Christine Musselin mentionne deux questions diverses. La première porte sur le fonctionnement de la section 40 du CNRS.

Martial Foucault explique que la section fonctionne depuis deux ans avec une nouvelle procédure de sélection. Le choix a été fait d'abandonner l'organisation de sous-jurys pour auditionner tous les candidats remplissant les formalités administratives, sans exception. Il y a deux ans, 240 candidats présentaient un dossier. Après l'annonce de la fin des sous-jurys au profit d'une session plénière où les 18 membres de la section auditionnent l'ensemble des candidats, la section a retenu la première année 48 candidats, ce qui a débouché sur une semaine d'auditions, avec 40 minutes consacrées à chaque candidat en moyenne. Ce chiffre a encore été réduit à 41 cette année (40 après un désistement) et l'objectif de l'année prochaine serait de 35 candidatures auditionnées. Le système a constitué une amélioration, car les candidats estiment disposer d'un temps suffisant pour présenter leurs recherches, et la section est en mesure d'engager une discussion, puisqu'il y a généralement 10 minutes de présentation puis 20 à 30 minutes d'échanges avec le jury.

Deux types de critères sont utilisés pour établir la short list. Il y a en premier lieu quatre critères majeurs avec, par ordre décroissant d'importance le projet de recherche pour les cinq prochaines années, le dossier de publication, l'internationalisation (un critère dont la définition fait l'objet de lectures différentes selon les membres de la section, suivant que l'on privilégie les publications ou les réseaux de recherche) et enfin « l'entrepreneuriat de la recherche ». Ce dernier critère porte sur l'aptitude de la personne à avoir obtenu et à obtenir des bourses ou des financements de recherche, seule ou insérée dans des équipes. Les discussions lors des auditions portent uniquement sur le

premier critère, le projet de recherche. Pour l'étape suivante, qui revient à distinguer sept à huit personnes dans l'ensemble des candidats auditionnés, les critères précédents sont à nouveau sollicités, en compagnie de plusieurs autres, liés à la qualité de l'audition : la capacité à répondre, l'existence d'éventuels angles morts, l'aisance, la dextérité intellectuelle face aux questions. Cette procédure s'applique également à des degrés divers pour les promotions, comme le passage DR ou hors classe.

Il rajoute que la section 40, formée de sociologues du travail et de politistes, a au final les mêmes éléments de langage sur l'évaluation, au-delà de certaines divergences ponctuelles. La hiérarchie finale est partagée par tous. Cela permet d'éviter des difficultés qui se présentent parfois dans d'autres sections du CNRS quand il s'agit de justifier le classement et la hiérarchie.

Gilles Favarel-Garrigues pose deux questions. Il souhaite connaître les recommandations qui pourraient être faites aux jeunes candidats pour développer la dimension « entrepreneuriale » de leurs recherches : les types de financement, les méthodes pour mettre sur pied un dossier, etc. Sa deuxième question porte sur la situation à l'intérieur de la section. Elle apparaît en effet de l'extérieur comme l'objet d'un certain clivage en raison de rumeurs de démission collective. Il voudrait donc connaître l'étendue de ces clivages éventuels.

Martial Foucault considère que le profil type des personnes auditionnées aujourd'hui est un profil de candidats et de candidates qui ont obtenu leur doctorat il y a deux ou trois ans. Elles ont donc eu l'occasion soit d'obtenir des bourses de recherche postdoctorale soit, le plus souvent, d'être insérées dans des projets ANR, même si elles n'ont pas porté le projet. Il s'agit donc pour elles, au sein du laboratoire où elles évoluent, de s'associer au plus vite à ces collectifs de recherche à financements ANR ou parfois H2020 au niveau européen.

Sur le second point, il estime ne pas pouvoir apporter beaucoup de commentaires sur ces rumeurs. Il déclare que la section 40 n'est pas particulièrement clivée. Comme tout comité scientifique, ses membres ne partagent pas toujours les mêmes vues sur les classements pour les recrutements. Il y a eu cependant un souci sur la confidentialité des échanges : il est arrivé, trop régulièrement, que les décisions et les délibérations soient, dans l'heure qui suit la validation, l'objet de commentaires émanant de proches de certains membres de la section. Ces échanges ont nui au fonctionnement de la section 40, sans qu'il soit possible de faire progresser la confidentialité. La section 40 se retrouve donc impliquée dans un contentieux porté devant le tribunal administratif par un candidat qui n'a pas obtenu une promotion et qui a été en mesure de donner un détail très précis des échanges du jury, fournis par l'un de ses membres. La section a demandé au membre concerné de quitter ses rangs.

Christine Musselin propose de préciser le profil attendu d'un candidat concernant ses publications.

Martial Foucault considère qu'il n'y a pas de référentiel précis concernant les publications. Aucun profil n'est exclu en dehors de ceux ne comportant aucune publication dans une revue à comité de lecture. Cette question a été posée quand le HCERES a sollicité l'INSHS et la section 40 pour participer éventuellement à un groupe de réflexion sur une hiérarchisation des revues en sciences sociales, plus particulièrement en science politique et en sociologie. La section 40 n'a pas eu besoin d'établir un référentiel. Ses membres arrivent à évaluer majoritairement un bon dossier : un candidat ou une candidate qui a

publié des travaux dans des revues centrales de la discipline, plutôt que seulement dans des revues très bonnes mais spécialisées, couvrant un sous-champ. Il est important qu'il ou elle ait dialogué avec le reste de la discipline. Les ouvrages prennent de l'importance au regard de l'ancienneté de la candidature. Quelqu'un qui, trois ou quatre ans après sa thèse, n'a pas encore eu l'occasion de valoriser sa thèse et n'aurait pas non plus de publication dans des revues importantes aurait un dossier considéré comme faible.

Étienne Nouguez souhaite connaître la répartition des membres de la section et des candidats entre sociologues et politistes.

Martial Foucault répond qu'il s'avère parfois complexe de qualifier certains membres de sociologue ou de politiste au-delà de la discipline de leur doctorat. Il estime que la répartition doit se situer à hauteur d'un tiers de sociologues et de deux tiers de politistes, et à égalité si l'on prend en compte l'inscription des politistes dans des travaux de sociologie. Concernant les candidats auditionnés cette année, les docteurs en sociologie étaient légèrement plus nombreux, à hauteur de 60 %, soit un peu plus que l'an passé.

Christine Musselin souligne que les travaux de section 40 ont des répercussions importantes : plusieurs recrutements ont lieu tous les ans à Sciences Po à travers cette voie. Il y a cette année trois recrutements potentiels par l'intermédiaire des sections 36 et 40.

Martial Foucault rajoute qu'il a examiné, par curiosité personnelle, l'ensemble des recrutements effectués au cours des 14 dernières années par la section 40 et les laboratoires d'affectation à Sciences Po. À l'exception de deux d'entre eux, Sciences Po s'avère très bien servi au niveau sur les postes CR, avec, sur 70 chargés de recherche recrutés par le CNRS, 26 (plus d'un tiers) qui sont arrivés à Sciences Po, ce qui est parfois susceptible de créer des tensions avec d'autres membres de la section 40 lors des délibérations.

Carole Jourdan aborde la deuxième question diverse : des évolutions réglementaires vont concerner le recrutement des professeurs des universités. L'une d'entre elles n'avait pas été intégrée lors de l'actualisation du guide sur les comités de sélection : il faut désormais désigner également un vice-président du comité de sélection. Dans le cas de figure où un président serait empêché, cela permet d'éviter de représenter la composition du comité de sélection devant le Conseil scientifique.

11/ Avis sur l'obtention de la *tenure* d'Anne Revillard

Marta Dominguez indique que le comité de tenure s'est réuni le 8 mai. Outre Mme Dominguez, les membres du comité étaient Marco Oberti, Bruno Palier, Philippe Coulangeon, Olivier Godechot, Patrick Le Galès, Jérôme Pélisse et Elsa Bedos, représentant la direction scientifique. Didier Demazière, Sophie Dubuisson-Quellier, Nicky Le Feuvre et Agnès Van Zanten, faisaient également partie du comité, mais n'ont pas pu siéger, en raison d'un problème de date. Le comité disposait du rapport d'activité constitué par Mme Revillard et de trois rapports externes, demandés à des collègues, dont l'un en poste à l'étranger. Les trois rapports étaient favorables. Marta Dominguez présente le dossier de Mme Revillard et indique que le comité, qui a souligné la haute qualité du dossier de la candidate, a rendu un avis favorable à l'obtention de la *tenure*.

Marc Lazar rappelle que les usages sont que la candidature fasse l'objet d'une deuxième évaluation par quelqu'un d'une autre discipline. Il cède la parole à Florence Haegel, qui a accepté d'assurer ce travail.

Florence Haegel se déclare elle aussi très favorable à l'obtention de la *tenure* par Anne Revillard et juge que le dossier est de très haute qualité, aussi bien en termes d'enseignement que de publications.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents l'obtention de la *tenure* d'Anne Revillard.

12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jeanne Hagenbach

Xavier Ragot reprend les conclusions d'Émeric Henry, dans la lettre où ce dernier se porte garant de Jeanne Hagenbach. Elle a rejoint le département d'économie en janvier 2018 et demande son inscription en HDR sur un dossier intitulé « Divulgateur stratégique d'information : théorie et expériences ». Mme Hagenbach a effectué sa thèse à Paris-I Panthéon-Sorbonne, puis un post-doctorat à l'Université de Mannheim. Elle est chargée de recherche au CNRS depuis 2010, récompensée par la médaille de bronze du CNRS en 2016

Le projet de mémoire serait un prolongement de ses travaux précédents sur la communication stratégique d'information. Xavier Ragot, en conclusion, déclare partager « l'enthousiasme » avec lequel Émeric Henry soutient la demande de Jeanne Hagenbach d'inscription en HDR.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jeanne Hagenbach.

13/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Elissa Mailänder

Marc Lazar se substitue à Paul-André Rosental, qui devait assurer cette présentation. Elissa Mailänder a rejoint le centre d'histoire en 2012. Elle a fait sa thèse en histoire à l'EHESS. Son objet de recherche porte sur l'histoire du nazisme vu du bas et au travers du prisme de l'histoire du genre et de la sexualité.

Mme Mailänder dépose ce projet d'HDR sous la garantie de Claire Andrieu sur une thématique correspondant à son travail, « Amours, mariage, sexualité : une histoire intime du nazisme », qui vise à comprendre comment ces relations s'organisaient.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Elissa Mailänder.

14/ Avis sur le recrutement d'un-e professeur-e des universités en économie, profil Économie du travail

Jean-Marc Robin rappelle qu'il s'agissait de recruter un professeur des universités en économie, spécialités Économie du travail et Évaluation des politiques publiques.

Le comité, présidé par Thomas Chaney, a évalué trois candidats, tous des hommes. Une quatrième candidate n'a pas donné suite après avoir manifesté son intérêt pour le poste. Deux des trois candidatures ont été jugées hors sujet, et seul Pierre Cahuc a été auditionné. Le comité a ensuite conclu que la candidature de Pierre Cahuc était non seulement recevable mais pertinente au regard de l'intitulé du poste. Vu la qualité du candidat, le comité a suggéré son recrutement.

Olivier Borraz explique par avance son vote d'abstention sur le recrutement de Pierre Cahuc. Il reconnaît l'excellence de son dossier académique, mais signale que M. Cahuc a écrit un livre, *Le Négationnisme économique*, qui pose problème à M. Borraz. Il trouve en premier lieu que le titre du livre est choquant, un choix d'ailleurs revendiqué par la suite par M. Cahuc : M. Borraz rappelle que le négationnisme est un crime et donc un terme à ne pas manier à la légère. La justification de M. Cahuc, qui fait référence aux travaux de Robert Proctor sur les stratégies développées par l'industrie du tabac pour décrédibiliser les travaux établissant un lien entre tabac et cancer du poumon, paraît abusive à M. Borraz. Le terme de négationnisme n'a en effet pas la même connotation aux États-Unis et en France, et son emploi par M. Cahuc repose sur une connaissance superficielle de l'ouvrage de Robert Proctor. Le livre de M. Cahuc met de plus sur le même pied des personnes comme Lyssenko, André Orléan, Claude Allègre et des climato-sceptiques, étiquetés comme négationnistes au même titre que des figures telles que Pierre Bourdieu et Edgar Morin. L'ouvrage fait de même preuve d'une certaine naïveté et d'un manque de réflexivité sur un avènement récent de l'économie comme science expérimentale pouvant désormais prétendre à la vérité. Enfin, le livre se réfère aux essais randomisés en médecine pour prôner le recours à des méthodes similaires en économie, en témoignant d'une méconnaissance complète de ce concept en médecine. Le ton général de l'ouvrage est de traiter tous ceux qui critiquent les discours économiques de négationnistes, au travers d'un propos choquant, violent et injustifié. La réédition du livre avec une nouvelle introduction montre de plus que l'auteur ne regrette absolument pas son propos.

Son recrutement à Sciences Po contribuerait négativement à la réputation de l'établissement. Plusieurs économistes très reconnus sont en effet d'un avis très négatif sur l'ouvrage en question de Pierre Cahuc, et trouvent totalement inexcusables les attaques portant sur les économistes hétérodoxes.

Jean-Marc Robin témoigne d'une lecture différente du même livre. Il considère qu'il a été rédigé à chaud en réaction à certaines critiques, pour réaffirmer la nécessité de regarder les données avant d'avancer des thèses. Il comprend que certains lecteurs soient énervés par l'ouvrage, mais estime que d'autres le sont moins. Il regrette le choix du terme « négationnisme », mais rappelle qu'il s'agit d'un simple livre de vulgarisation à caractère polémique. Il appelle donc à ce que l'on ne juge pas ce livre au même titre que le reste du travail de Pierre Cahuc.

Au sujet de l'ouverture de M. Cahuc, Jean-Marc Robin considère qu'il est un économiste qui est capable de dialoguer avec d'autres disciplines, qui a travaillé non seulement sur des thèmes d'économie pure mais aussi sur le rôle de la culture. C'est donc une personne ouverte. Le livre évoqué n'est pas non plus un livre fermé. Il comprend toutefois la réaction d'Olivier Borraz face à cet ouvrage et reconnaît lui-même qu'il aurait été préférable que M. Cahuc n'écrive pas cet ouvrage.

Xavier Ragot, qui était membre du comité de recrutement, estime que l'ouvrage en question est de très mauvaise qualité, avec un niveau de débat très bas sur un plan scientifique, notamment épistémologique. L'OFCE avait consacré une tribune au livre dès sa publication pour en signaler les limites et les contresens. M. Ragot considère que le débat sur l'orientation en économie et la division entre économistes orthodoxes et hétérodoxes revêt une importance disproportionnée en France, au détriment de vrais débats sur les projets politiques et autres. Le livre l'a donc exaspéré, ce qu'il a d'ailleurs écrit au moment de la publication.

Il considère toutefois que Pierre Cahuc est un grand chercheur, fortement impliqué sur les sujets sociaux. Il estime que Sciences Po sera en mesure de s'extraire de la polémique suscitée par son recrutement en passant par le haut : en ouvrant un débat sur l'épistémologie, avec un débat entre disciplines qui apporte d'autres points de vue et compense la radicalité de l'ouvrage en question et protège Sciences Po de toute connotation. Un effort en direction d'un débat intellectuel compensera l'impact, modeste, qu'a eu le livre, pour laisser la place, et c'est ce qui fait la grandeur de Sciences Po, à l'évaluation scientifique de Pierre Cahuc, sa contribution, sa formation des étudiants et l'ouverture qu'il apporte aux jeunes. Xavier Ragot serait heureux d'avoir Pierre Cahuc comme collègue, même si cela implique d'aborder avec lui la qualité du livre en question.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour, 8 abstentions) le recrutement d'un·e professeur·e des universités en économie, profil Économie du travail.

15/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un·e professeur·e des universités en droit, profil Droit de la personne, discriminations

Sébastien Pimont explique que sur les deux candidatures étrangères reçues pour le poste, celle d'Helena Halviar García, ancienne doyenne de la faculté de droit de l'Université de Los Andes, ne pose aucun problème. Elle a en effet le titre de *professor titular / full professor*. De ce fait, les deux rapporteurs concluent à la validité de sa candidature. En revanche, Sciences Po a aussi reçu la candidature de Mme Birgit Daiber, qui a fait des études de droit en Allemagne et qui est actuellement en poste à la faculté de droit de l'Université nationale de Séoul (Corée du Sud). Elle est docteure en droit, elle a été *assistant professor* entre 2013 et 2017 et elle a actuellement le titre d'*associate professor*. Les deux rapporteurs sollicités (l'un en interne, l'autre en externe) expliquent que le titre d'*associate professor* est intermédiaire entre celui de maître de conférences et de professeur des universités. Les réserves portent notamment sur le fait que son contrat soit à durée déterminée et qu'il est difficile d'obtenir des renseignements sur les spécificités du système universitaire sud-coréen, vu que la grille disponible au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne mentionne pas la Corée du Sud.

Après une discussion au département de droit en assemblée académique, Sébastien Pimont propose au Conseil scientifique de permettre au comité de se prononcer sur le fond du dossier : d'autoriser la candidate à soumettre son dossier au comité de sélection et de laisser ce dernier procéder à des investigations plus poussées sur le dossier lui-même.

Marc Lazar estime qu'il s'agirait d'une bonne suggestion.

Nicolas Sauger constate que les deux rapporteurs sont d'un avis qui semble tout de même clairement défavorable sur cette candidature, et prennent surtout des précautions oratoires. Il lui semble inutile dans ce contexte de continuer.

Sébastien Pimont, en tant que co-directeur du département et membre du comité de recrutement, partage de telles interrogations. C'est suite à ces interrogations que le sujet a été porté devant l'assemblée académique. Les discussions ont fait émerger cette conclusion.

Marc Lazar souligne que le rapport externe exprime une certaine hésitation plutôt qu'un avis défavorable.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition d'admettre les deux candidatures étrangères.

17/ Avis sur la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2018 de Pierre-Mathieu Duhamel

Martial Foucault présente le dossier de Pierre-Mathieu Duhamel, enseignant au sein de l'École d'affaire publique, où il a en particulier la charge des cours de finances publiques dans la section administration publique et à la préparation aux concours. Les PAST ayant vocation à attacher à Sciences Po des compétences particulières que l'on n'aurait pas en interne, le profil de Pierre-Mathieu Duhamel, ancien directeur du Budget et aujourd'hui inspecteur des finances en service extraordinaire, semble répondre à l'ensemble de ces exigences.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2018 de Pierre-Mathieu Duhamel.

16/ Avis sur la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2018 de Miguel Moratinos

Cornelia Woll présente le dossier de Miguel Ángel Moratinos. Il s'agit d'un profil de praticien affilié depuis 2015 à PSIA. Ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération en Espagne, il conserve aujourd'hui plusieurs titres et est notamment président d'honneur du Centre pour les relations internationales et du développement durable, conseiller principal du Sustainable Development Solutions Network du Earth Institute de l'Université de Columbia et président du Réseau espagnol pour le développement durable.

Mme Woll juge Miguel Moratinos très précieux pour PSIA. L'école aimerait poursuivre sa collaboration avec lui au travers d'un nouveau contrat de trois ans.

Olivier Borraz rappelle que les PAST actuels sont tous des hommes. Or, les PAST ont tendance à rester en place indéfiniment au travers de cycles de neuf ans, ce qui fait que les places sont bloquées. Aucun PAST ne semble donc accessible à une femme en dehors d'une création de poste.

Cornelia Woll témoigne son approbation concernant cette remarque. Elle explique que la direction de Sciences Po a bien conscience de la situation. Cela constituerait en effet une occasion de féminiser le personnel de la maison en concernant en même temps le premier et le second cycle. Elle relève que des postes de PAST sont parfois vacants, et l'on veillera alors avec la plus grande attention à répondre à cette demande très justifiée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1er septembre 2018 de Miguel Moratinos.